

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration

Mardi 25 Juin 2024

Année scolaire : **2023/2024**

Numéro de séance : 6

Date de transmission de la convocation aux membres : 10 juin 2024

convocation (oui/non) : non

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Christine Combes-Bardoll

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du jeudi 4 avril 2024 et de l'ordre du jour

II- Vie pédagogique

- Répartition D.G.H. 2024/25

III- Vie éducative

- Ajout au règlement intérieur
- Demande d'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année 2024/25
- Demande d'autorisation de recruter un volontaire en service civique
- Convention section sportive

IV- Vie financière et matérielle

- Contrats et conventions
- D.B.M.
- Répartition des crédits globalisés
- Admission en non-valeur
- Dons
- Participation des familles aux différents spectacles et ateliers en théâtre et histoire des arts durant l'année scolaire 2024/25
- Proposition d'échéancier pour le prélèvement automatique des frais scolaires
- Affectation des logements de fonction et tarif du logement des assistants
- Voyages et sorties

V – Questions diverses

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Provisseure-adjointe	Mme Aurélie Deblaize	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas		X	X	Mme Bazille	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant		X				
		Mme Vallois-Rouet		X				
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		X				
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X	X			
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X					
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel D'enseignement	M. Nicolas Commagnac	X					
		Mme Christine Combes	X					
		Mme Laurence Manoir	X					
		M. Marc Grillet	X					
		Mme Catherine Lopes	X					
		Mme Valérie Meyer		X	X			
	Mme Sarah Rambeau		X					
	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé	Mme Véronique Marilleau	X					
		Mme Véronique Berthelot	X					
M. James Frodeau			X	X	Mme Peguin	X		
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Kristell Lhuillier-Warck		X	X	M. Audebert	X	
		M. Manuel Roulaud	X					
		Mme Karine Nativel		X				
		Mme Patricia Peyrelade		X				
		Mme Nathalie Papuchon	X					
	Élèves	Mme Nouria Moy	X					
		Mme Maëlle Poirier	X					
		M. Alexandre Tribollet		X				
		Mme Charline Petiet		X				
		M. Leonardo Thomas		X				

I – Approbation du PV du conseil d'administration du 04/04/2024

Le procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2024 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

II – Vie pédagogique

II.A Répartition de la D.G.H. 2024/25

Structure :

2^{nde} : 349 élèves

1^{ère} générale : 253 élèves

1^{ère} STMG : 65 élèves

Certains élèves STMG avaient demandé à être affectés dans un autre établissement mais leurs demandes n'ont pas été acceptées.

Terminale générale : 246 élèves (redoublants à ajouter - la commission au Rectorat aura lieu le 15 juillet seulement.)

Terminale STMG : 56 élèves (redoublants à ajouter)

Répartition de la D.G.H. 2024/25

Mme Philips explique que le nombre d'heures attribuées est pour l'instant insuffisant pour organiser l'enseignement des spécialités (1^{ère} et Term). Elle a demandé plus d'heures, mais n'a pas encore reçu de réponse de la réunion d'arbitrage ayant eu lieu le 24/06.

A l'entrée en 1^{ère}, des élèves d'autres établissements demandent leur affectation au lycée du Bois d'Amour. Le lycée a remonté au Rectorat les listes indiquant les élèves de 1^{ère} acceptés ou refusés dans les différentes spécialités mais le Rectorat n'en a pas toujours tenu compte. Des élèves qui arrivent de loin se trouvent ainsi affectés au Bois d'Amour (en HdA p.ex.) alors que le lycée n'a pas les moyens de les accueillir (problèmes d'effectifs de classes, de places à l'internat etc.)

Avec le nombre d'heures alloués actuellement, l'enseignement en spécialité mathématiques devra se faire dans des groupes avec 34 élèves (en 1^{ère} et en Terminale). Mme Phillips dit que la situation n'est pas satisfaisante car il y a chaque année moins d'heures et qu'on doit faire des arbitrages qui remettent en cause la qualité des conditions d'enseignement. Une réunion d'arbitrage avec les enseignants des spécialités est d'ailleurs organisée le 26/06.

M. Commagnac fait remarquer que pour réduire le manque d'heures il est prévu d'office que chaque enseignant titulaire fasse 2 HS et que la direction doit construire une DGH avec 2 heures supplémentaires par enseignant. Mme Philips ajoute que beaucoup de collègues se mettent en temps partiel pour éviter d'avoir des HS.

M. Commagnac constate que des dédoublements sont impossibles et que les moyens alloués ne permettent pas de faire le programme d'enseignement comme il est prévu.

M. Grillet exprime qu'il est impossible de travailler dans des conditions convenables avec des groupes de spécialité à 34 élèves.

M. Commagnac fait savoir qu'il n'y a plus de dédoublement en sciences au collège et qu'on doit y manipuler en classe entière. Mme Lopes ajoute que les lycées ont perdu des heures car il fallait des moyens pour la mise en place des groupes de niveau au collège.

Mme Philips informe qu'à partir de cette année, des classes de « prépa seconde » doivent être mises en place pour permettre aux élèves n'ayant pas obtenu le brevet d'intégrer le lycée. Une telle classe sera ouverte au lycée Aliénor d'Aquitaine mais il n'y a pas encore de programme et les enseignants doivent improviser. Cette année, un tel dispositif est proposé aux élèves volontaires mais à partir de l'année suivante, ce sera obligatoire pour tous les collégiens n'ayant pas obtenu leur brevet.

Mme Deblaize ajoute qu'en attendant, ces classes doivent être abondées en heures.

<u>Vote</u>	
Contre :	13
Abstention :	1
Pour :	3

Un prochain conseil d'administration aura lieu le 2 juillet à 18h

II - Vie éducative

II-A. Ajout au règlement intérieur

Le paragraphe suivant sera ajouté au règlement intérieur

« I-2 b

Toute personne extérieure à l'établissement doit se présenter à l'accueil et signer le registre dès son arrivée.

La sécurité de tous étant l'affaire de tous, les membres du lycée sont priés de signaler à la direction l'entrée de toute personne extérieure à l'établissement qui ne serait pas passée par l'accueil. »

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

II-B. Charte en BTS

L'équipe BTS, représentée par Mme Manoir, propose une charte pour les étudiants BTS. Cette charte porte sur la tenue vestimentaire, l'absentéisme, l'utilisation du téléphone portable etc.

Elle sert à assurer une attitude professionnelle des étudiants pour tout le temps scolaire et plus particulièrement lors des venues très fréquentes de professionnels en BTS.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

II-B. Demande d'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année 2024/25

Postes d'assistants d'éducation : 10,5 ETP (diminution d'un demi-poste à la rentrée)

Contrats annuels, possibilité de renouveler pendant 6 ans

Nécessité de recruter des femmes et des hommes pour l'internat

Mme Bazille, CPE, explique que le demi-poste que le lycée perd ne peut être enlevé que sur l'internat. Deux nuits par semaine, il n'y aura que deux surveillantes à l'internat filles au lieu de trois.

Mme Deblaize remercie les assistants d'éducation et fait remarquer que, sans eux, le lycée aurait beaucoup de difficultés à organiser les rattrapages de devoirs, les mises en loge, les examens. Notamment les examens en BTS qui ont lieu en cours d'année ne pourraient être organisés sans les AED.

Mme Bazille informe qu'il y a nettement moins de candidatures cette année mais que le recrutement est fait.

Vote pour la demande d'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année 2024/25

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

II-C. Demande d'autorisation de recruter un volontaire en service civique

Un service civique est recruté pour 30 heures par semaine. Les missions sont à définir par l'établissement. Mme Philips explique qu'un service civique doit en même temps apporter quelque chose à l'établissement mais aussi au jeune volontaire.

Mme Bazille fait observer qu'accompagner un service civique correctement n'est pas facile et demande beaucoup de temps. Les missions sont définies de façon très large et dépendent aussi toujours de la force de proposition du volontaire. Le lycée pourrait même recruter deux jeunes en service civique mais il faut trouver des candidats et trouver le temps pour les encadrer.

Mme Moy et Mme Poirier soulignent que le CVL serait ravi d'avoir du soutien d'un service civique pour assurer la continuité des projets.

Le lycée fera les démarches pour recruter.

La demande d'autorisation de recruter un volontaire en service civique est acceptée.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

II-C. Convention section sportive scolaire

Il y a une nouvelle convention car la section handball est modifiée. Le ministère a demandé de fermer les sections d'excellence et d'ouvrir une section sportive scolaire handball avec seulement 3 heures d'entraînement / semaine.

Le comité de la Vienne continue son partenariat

Diana Turea assure les entraînements

La nouvelle convention est acceptée.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

III - Vie financière et matérielle

III-A. Contrats et conventions

Convention de subvention pour le programme Erasmus+ du 01/06/2024 au 31/08/2025 (15 mois)
montant maximal de la subvention octroyée = 53 191,87€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Avenant convention de subvention Erasmus + du 01/06/23 au 31/08/24 – prolongation accordée du 01/06/23 au 31/05/25

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Convention de formation avec l'Aroéven pour les secondes sur les compétences psychosociales : interventions du 07 au 11/10/24 et du 09 au 13/12/24

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Convention de formation avec l'Aroéven pour les secondes sur les compétences psychosociales : interventions en octobre 2025 et décembre 2025.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction (appartement n°3) pour M. Thierry Pierre (agent de Région) du 01/07/24 au 31/08/25 – montant du loyer 600€ + charges

Un accueil des assistants de langue dans un appartement de fonction sera également possible (de préférence à plusieurs vu les frais à payer pour le logement.)

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Convention d'occupation temporaire des locaux scolaires : accueil d'un stage organisé par les Francas du 21 au 26 avril 2025. Facturation des nuitées et des salles utilisées. Devis établi pour 2019,50€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

III-B. D.B.M.

Inscription au budget d'une subvention complémentaire de DGF (soutien aux enseignements spécifiques) de 1855,00€ au service AP – DISCIPLINES -0DIVERS

Prélèvements sur fonds de roulement sollicités :

- SRH – Divers – Admission en non-valeur : 216,87€
- OPC – Divers Immobilisations – acquisition de 2 chariots de recharges pour les 2 classes mobiles financées par la Région : 3 900,00€ (cet achat sera financé par la Région – CP de septembre)
- ALO – Diverses charges générales – matériel et mobilier (écrans 27 pouces pour l'administration, PC portables des BTS ...) : 25 000,00€

Soit un total de prélèvements de : 29 116,87€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Pour information : subventions de la Région accordées

- 12 300 € pour l'achat d'un lave-verrerie pour les sciences
- 1 200€ pour l'achat de 5 sources lumineuses pour les Sciences Physiques
- 1 900€ pour l'achat de 6 loupes binoculaires pour les SVT
- 6 800€ pour l'achat d'une Autolaveuse autotractée et d'une mini-monobrosse
- 3 500€ pour l'achat d'un enregistreur de températures pour la chambre froide
- Une dotation de 2 classes mobiles (12 PC pour les Sciences Physiques + 20 PC pour les langues), ainsi que 60 ordinateurs pour remplacer les PC les plus vieux dans les salles informatiques

M. Commagnac fait observer que des ordinateurs ont été changés en science sans que les enseignants soient au courant. Pour l'installation des logiciels particuliers utilisés en science on doit maintenant passer par la plateforme informatique de la Région ce qui complique le travail.

Le Wi-Fi a été installé dans le lycée. On peut désormais s'y connecter avec les identifiants habituels du réseau.

III-C. Répartition des crédits globalisés

- Solde subvention 2023 : 2 528,89€
- Subvention reçue en 2024 : 0€

Mme Lamongie fait remarquer qu'aucune subvention du Rectorat a été reçue en 2024 et qu'on lui dit que le lycée peut utiliser la taxe d'apprentissage.

Proposition de répartition :

- CFC (Centre Français d'exploitation des droits de Copies) 2 057.00€
- Remboursements des frais de stage 471.89 €

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

III-D. Admission en non-valeur

- Créance de demi-pension de 2022 pour un montant de 88,67€ suite certificat d'irrecouvrabilité de l'huissier
- Créance de demi-pension de 2019 pour un montant de 128,20€ suite certificat d'irrecouvrabilité de l'huissier

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Mme Lamongie explique que le lycée doit prendre en charge des impayées des familles que l'huissier n'arrive pas à récupérer. Elle remercie Mme Peguin pour le travail effectué qui fait qu'il n'y ait que ces deux sommes à prendre en charge et pas plus.

Mme Peguin indique que certaines familles ne veulent pas faire de demande de fond social.

Mme Lamongie fait observer que l'Etat et le Rectorat donnent moins d'argent pour le fond social alors que les familles demandent plus souvent du soutien.

III-E. Don

- Don de la FCPE de 850€ pour le voyage à Paris du 02 au 04 avril 2024

Mme Philips remercie la FCPE pour leur soutien.

III-F. Échéancier pour le prélèvement automatique des frais scolaires

Année scolaire 2024-25

	Date du Prélèvement	
Octobre	17/10/2024	
Novembre	12/11/2024	
Décembre	16/12/2024	Ajustement
Mars	10/03/2025	
Avril	10/04/2025	
Mai	10/05/2025	Ajustement
Juin	10/06/2025	
Juillet	10/07/2025	
Août	10/08/2025	Ajustement

Montant mensuel du prélèvement pour Octobre et Novembre

Internes	198,00 €
DP 5 jours	75,00 €
DP 4 jours	59,00 €

Mme Lamongie explique que l'Intendance est obligée de changer de logiciel comptable au 01 janvier 2025 ce qui représente un grand travail. Le calendrier des prélèvements a été aménagé pour donner le temps de mettre en place les prélèvements dans le nouveau logiciel.

III-G. Participation des familles aux différents spectacles et ateliers en théâtre et histoire des arts durant l'année scolaire 2024/25

Spectacles en soirée

- Histoire des arts : 30€ par famille / année scolaire
- Théâtre : 60€ par famille / année scolaire

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Mme Philips remercie les collègues qui se dévouent pour amener les élèves internes aux spectacles le soir. Les frais d'entrée pour ces collègues sont pris en charge par le lycée. Ce système fonctionne bien et sera reconduit.

III-G. Affectation des logements de fonction et tarif du logement des assistants

- 8 logements de fonction
- NAS : nécessité absolue de service
- Infirmière, agent d'accueil, proviseure, proviseure-adjointe, gestionnaire-agent-comptable, 2 CPE, secrétaire de gestion.
- Utilisation possible d'un logement non-occupé.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

III-H. Voyages et sorties

- Voyage BEASAIN – Espagne dans le cadre d'ERASMUS +, du 12 au 18 octobre 2024 : participation des familles 50€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Voyage WILHERING – Autriche dans le cadre d'ERASMUS +, en décembre 2024 : participation des familles 100€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- au 30/09/24 : coût du projet 435,63€ dont 240€ financés par le PASS CULTURE et 195,63€ par le lycée

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Diminution de coût du voyage à BALE –STUTTGART, suite au bilan financier : 55,90€ par élève. Coût réel du voyage par élève 316,10€ au lieu de 372€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Diminution de coût du voyage à COLOGNES, suite au bilan financier : 29,70€ par élève. Coût réel du voyage par élève 370,30€ au lieu de 400€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Diminution de coût du voyage en ITALIE, suite au bilan financier : 8,90€ par élève. Coût réel du voyage par élève 424,10€ au lieu de 433€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Diminution de coût du voyage dans les Pyrénées, suite au bilan financier et à la subvention de la Région : 100,30€ par élève. Coût réel du voyage par élève 181,70€ au lieu de 282€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Diminution de coût du voyage à WEIMAR (déc. 2023), suite au bilan financier et à des subventions et dons : 123,40€ par élève. Coût réel du voyage par élève 275,60€ au lieu de 399€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

Mme Combes-Bardoll adresse les remerciements de l'équipe éducative à la FCPE. Leur soutien financier a été précieux et a permis que les voyages scolaires aient pu avoir lieu.

IV.- Questions diverses

Motion lue par Mme Lamongie au sujet de la mise en place du nouveau logiciel Op@le.
Voir motion ci-jointe.

La séance est levée à 19h30